



Milly-la-Forêt, le 12 octobre 2022

Objet : Convocation au Conseil Municipal du 19 octobre 2022.

Chère collègue, Cher collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira le :

Mercredi 19 octobre 2022 à 20h30 en salle du Conseil

VOICI L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2022
- Recrutement de 10 agents recenseurs
- Mise en place de l'obligation de déclaration préalable prévue par l'article L.115-3 du code de l'urbanisme pour les divisions
- Instauration d'un périmètre d'étude sur le secteur de la Guichère
- Non renouvellement du bail de chasse sur les bois issus de la succession dite « Bédu »
- Extinction de l'éclairage public

Comptant sur votre présence, je vous prie de bien vouloir croire, Chère collègue, Cher collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Patrice SAINCARD.



Le projet de compte-rendu n'a pas été communiqué par le Conseiller DAMASIEWICZ, secrétaire de la séance du 28 septembre 2022.

Le document sera donc transmis aux membres de l'Assemblée délibérante le mercredi 19 octobre 2022 et sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal au cours de la séance suivante.

Liste des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 :

- Décision du Maire en date du 15 septembre 2022 – Approbation des dispositions de la convention financière fournie par la Fondation du Patrimoine pour formaliser le mécénat de la société GECINA, d'un montant de 187 500 euros (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) dans le cadre des travaux de restauration menés sur la Halle,
- Décision du Maire en date du 8 juillet 2022 – Approbation des dispositions de la convention financière fournie par la Fondation du Patrimoine pour formaliser le mécénat de la société Airbnb, d'un montant de 30 000 euros (trente mille euros)
- Décision du Maire en date du 12 septembre – Sollicitation d'une subvention auprès de la Région Ile-de-France, au titre du fond de soutien pour le tourisme, sur trois ans, pour financer le projet d'organisation des prochaines éditions du Festival de l'escalade à Milly et plus largement le développement économique et touristique de la ville, à hauteur de 186 250 euros (cent-quatre-vingt-six-mille-deux-cents-cinquante-euros) pour un budget prévisionnel de 383 700 € (trois-cent-quatre-vingt-trois-mille-sept-cents euros)
- Décision du Maire en date du 16 septembre 2022 – Acceptation du devis de la société SAS CONTRUCTION.R pour le remplacement de deux boîtiers alarme avec la révision de son ensemble de l'école Jean de la Fontaine à Milly-la-Forêt pour un montant HT de 2 872,00 euros (deux mille huit cent soixante-douze euros hors taxe)
- Décision du Maire en date du 16 septembre 2022 – Acceptation du devis SAS CONTRUCTION.R pour la réalisation d'un passage de caméra dans les réseaux, voie des Marronniers à Milly-la-Forêt pour un montant HT de 2 730,00 euros (deux mille sept cent trente euros hors taxe)
- Décision du Maire en date du 16 septembre 2022 – Acceptation du devis TRD pour la mise en œuvre du revêtement en stabilisé à l'école élémentaire Jean Cocteau à Milly-la-Forêt pour un montant HT de 2 576,00 euros (deux mille cinq cent soixante-seize euros hors taxe)
- Décision du Maire en date du 19 septembre 2022 – Acceptation d'une convention d'exposition, dans le cadre d'octobre Rose, à l'espace culturel du Moustier, du 8 au 23 octobre 2022, par l'artiste Florence Martini et son collectif d'artistes
- Décision du Maire en date du 20 septembre 2022 – Validation du bilan à mi-parcours du contrat de territoire conclu entre la Ville et le Département de l'Essonne le 27 novembre 2017 portant sur le programme d'opération d'enfouissement du réseau et requalification de la rue du Faubourg de Melun et son plan de financement pour un montant de subvention maximal HT de 523 695€ (cinq cent vingt-trois mille six cent quatre-vingt-quinze euros hors taxe)
- Décision du Maire en date du 28 septembre 2022 – Acceptation de la convention visant à définir les conditions de la prestation de services de l'association SESAME
- Décision du Maire en date du 29 septembre 2022 – Attribution du marché relatif à l'organisation d'un séjour de classe de neige pour les enfants des écoles primaires de la Ville à l'association Vacances Loisirs Formations pour un montant de 864 euros TTC (huit cent soixante-quatre euros toutes taxes comprises)

- Décision du Maire en date du 29 septembre 2022 – Acceptation des trois devis présentés par la société AU CŒUR DE L'ARBRE pour la réalisation des travaux sanitaires, de taille en tête de chat et de taille en rideaux des arbres situés sur le territoire communal, à Milly-la-Forêt pour un montant HT de 38 486,40 euros (trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-six euros et quarante centimes hors taxe)
- Décision du maire en date du 03 octobre 2022 déclarant sans suite pour motif d'intérêt général la procédure de passation du marché public global de performance associant la modernisation, la rénovation, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes de la ville de Milly-la-Forêt, conformément à l'article R. 2185-1 du code de la commande publique (CCP).

POUVOIR

Je soussigné(e)....., agissant en qualité
 d'Adjoint au Maire/Conseiller Municipal¹, donne pouvoir à

.....

pour voter en mes lieux et place à la séance du **Conseil Municipal du.....**

Fait à Milly-la-Forêt, le

¹ Rayer la mention inutile